

Image not found or type unknown



Engagement Loi Scellier....

Par **Gilbert14**, le **12/02/2013** à **16:26**

Bonjour,

J'ai acheté en 2011 un appartement en VEFA qui m'a été livré en décembre 2012. Depuis j'ai trouvé un locataire.....

Je fais habituellement ma déclaration de revenus par internet.

"L'engagement de location que je dois faire doit être joint à ma prochaine déclaration avec les pièces jointes".

Je suppose que je continue à faire ma télédéclaration et j'envoie un dossier séparé.

Quelqu'un peut-il me confirmer.

Cordialement

Gilbert14